

DELIBERATION N° 2006/06-15 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA CANTALUD'

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Cantalud' prépare les festivités de son vingtième anniversaire. Plus de 150 choristes sont attendus pour un concert réunissant tous les participants ou ayant participé à la Cantalud', accompagnés des chorales des trois villes jumelles, Furth im Wald, Furth bei Gottweig et Domazlice, les 21 et 22 octobre 2006.

Les organisateurs sollicitent l'appui financier et matériel de la Ville, par la mise à disposition de la salle Marie Marvingt et le versement d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur BOILEAU propose d'accorder une somme de 3 000 €, prenant en compte l'effort particulier qui est fait d'accueillir les délégations des villes concernées par nos jumelages.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Cantalud',
- d'inscrire cette somme au budget supplémentaire 2006.